

Permis de construire

Ombrières photovoltaïques de parking
et batteries de stockage d'énergie

DEMANDEUR

Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt



HEBERGEUR

SCI EDGAR
55 impasse Nadar 34 070 Montpellier,
Représentée par M. François LAGET,

Contacts

Camille Laborde
Responsable Développement
camille.laborde@idex.fr
Mob: 06 21 74 24 19

Emmanuel Voinier
Directeur des opérations
emmanuel.voinier@idex.fr
Mob: 06 85 79 82 71

INDICE

V1

DATE

17/03/2026

ECHELLE : A3

NB de pages : 16

Réalisation : BE IES

Rembercourt-Sommaise
Code INSEE : 55423
Région : Grand Est
Département : Meuse

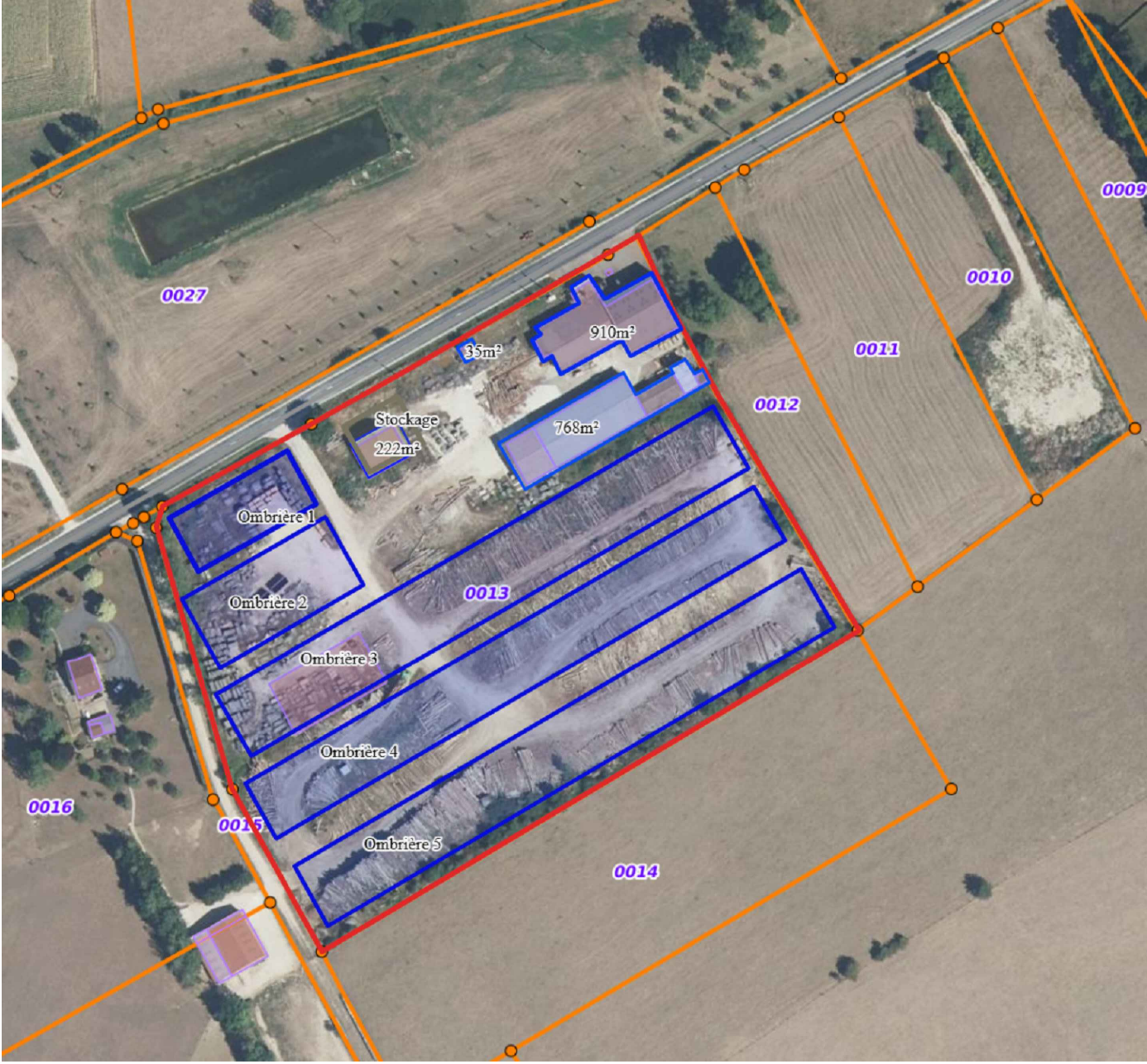
Coordonnées GPS :
48.903343 , 5.1679

Parcelles cadastrales concernées par le projet :

Préfixe	Section	Numéro
000	ZN	0013



Identification de la zone d'emprise au sein de
la commune de Rembercourt-Sommaise



Identification de la zone d'emprise au sein
de l'unité foncière



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaise

PC1 : Plan de situation

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

Indice : V1

N° Folio : 1/16

PC1



LEGENDE

-  Unité foncière
-  Surface bâtie existante avant travaux : 1935 m²
-  Borne incendie

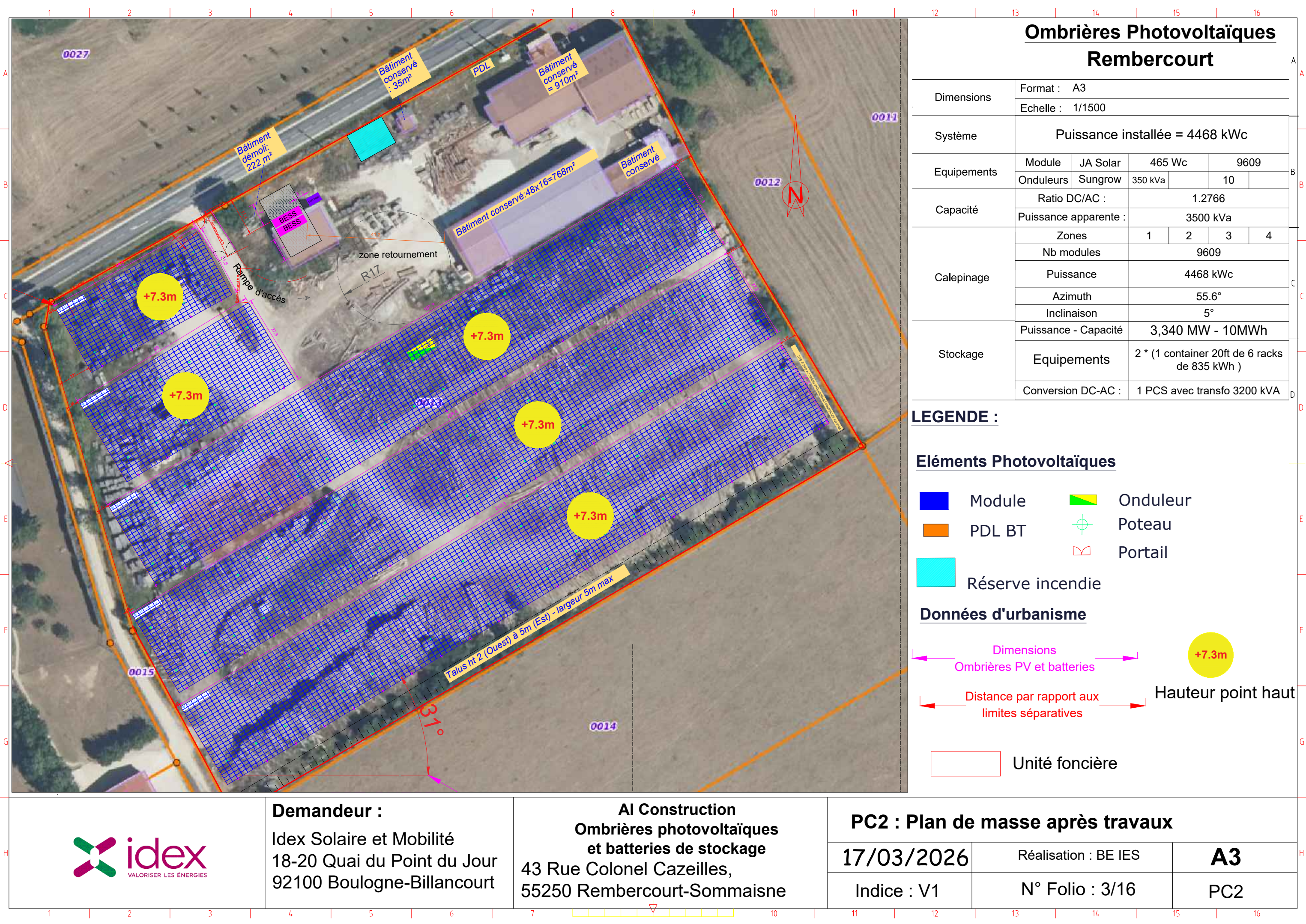


Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC2 : Plan de masse avant travaux

17/03/2026	Réalisation : BE IES	A3
Indice : V1	N° Folio : 2/16	PC2



Ombrières Photovoltaïques Rembercourt

Dimensions	Format : A3				
	Echelle : 1/1500				
Système	Puissance installée = 4468 kWc				
Equipements	Module	JA Solar	465 Wc	9609	
	Onduleurs	Sungrow	350 kVa	10	
Capacité	Ratio DC/AC :		1.2766		
	Puissance apparente :		3500 kVa		
Calepinage	Zones	1	2	3	4
	Nb modules	9609			
	Puissance	4468 kWc			
	Azimuth	55.6°			
	Inclinaison	5°			
Stockage	Puissance - Capacité	3,340 MW - 10MWh			
	Equipements	2 * (1 container 20ft de 6 racks de 835 kWh)			
	Conversion DC-AC :	1 PCS avec transfo 3200 kVA			

LEGENDE :

Éléments Photovoltaïques

- Module
- Onduleur
- PDL BT
- Poteau
- Portail
- Réserve incendie

Données d'urbanisme

- Dimensions Ombrières PV et batteries
- Distance par rapport aux limites séparatives
- Hauteur point haut
- Unité foncière

Demandeur :

Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction Ombrières photovoltaïques et batteries de stockage

43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC2 : Plan de masse après travaux

17/03/2026

Réalisation : BE IES

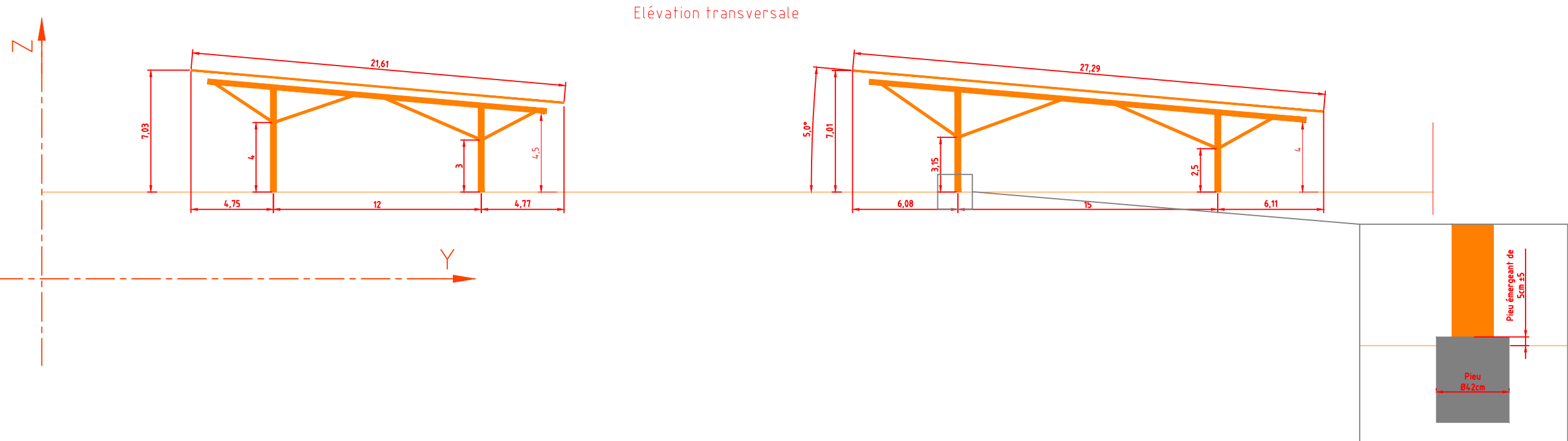
A3

Indice : V1

N° Folio : 3/16

PC2

Plan de coupe pour les ombrières :



NOTA : Sous réserve de modification suivant études d'exécution. Ce plan tient compte de sections provisionnelles des éléments structuraux et ne tient pas compte de la topographie du terrain. Les cotes de hauteur et d'angle de masque entre ombrières sont donc approximatives et sont susceptibles de varier significativement.



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC3 : Plan de coupe

17/03/2026

Réalisation : BE IES

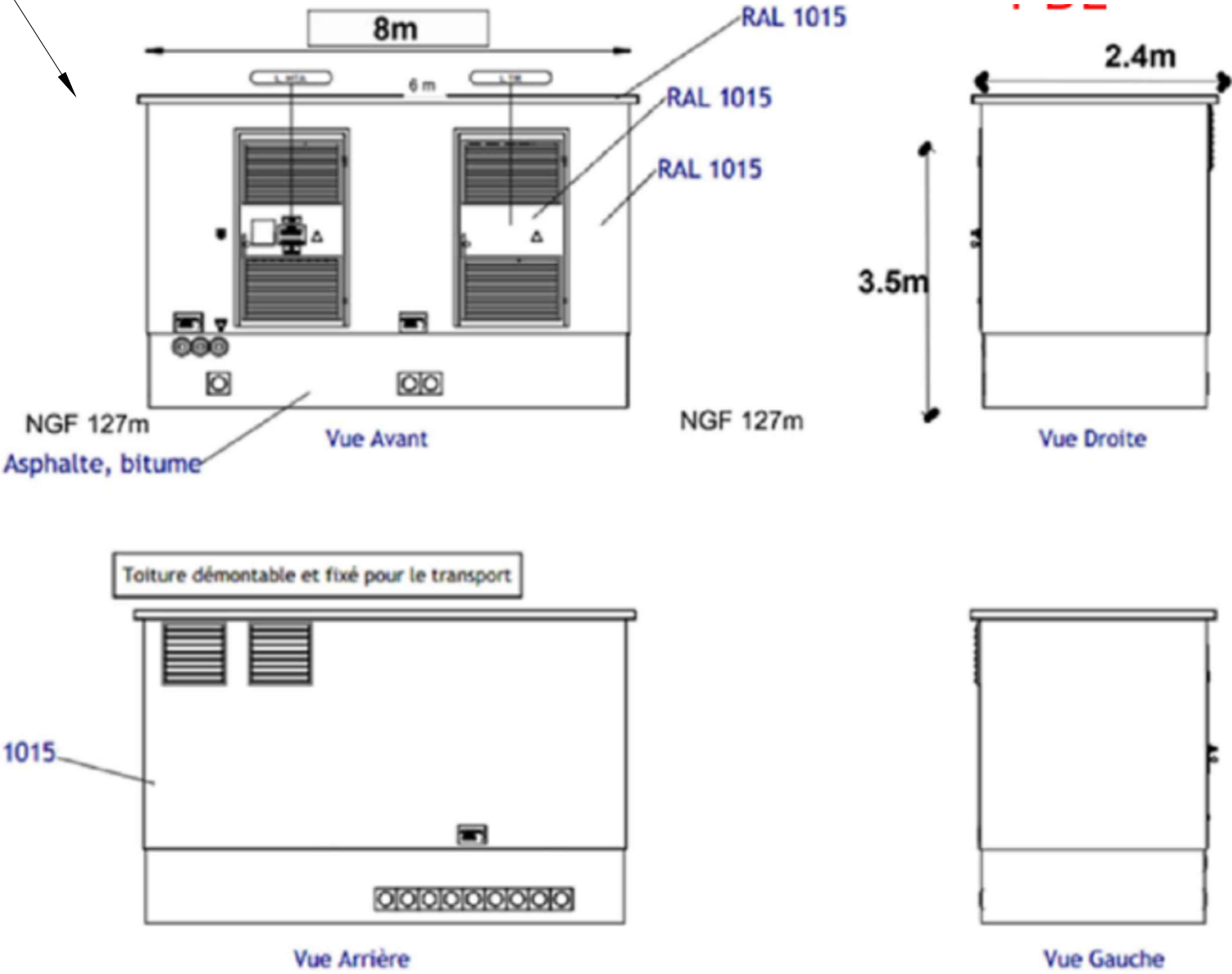
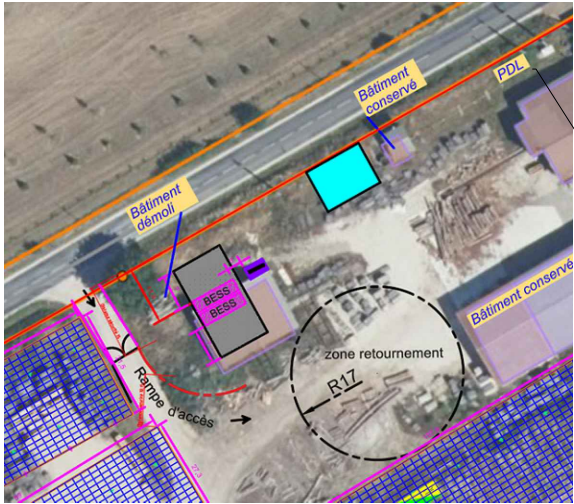
A3

Indice : V1

N° Folio : 4/16

PC3

Plan de coupe pour le poste de livraison électrique :



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC3 : Plan de coupe

17/03/2026

Réalisation : BE IES

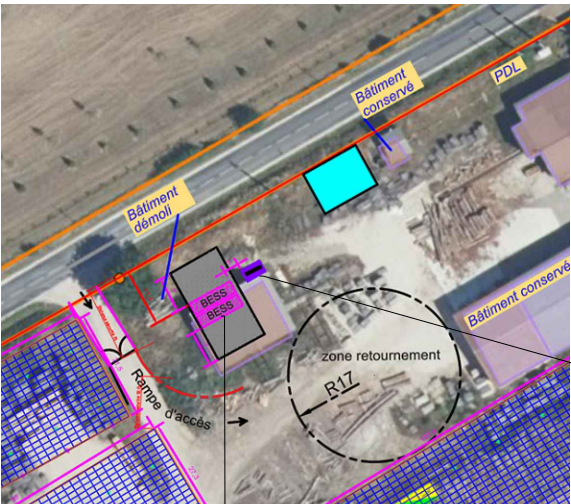
A3

Indice : V1

N° Folio : 5/16

PC3

Plan de coupe pour les équipements de stockage d'énergie :



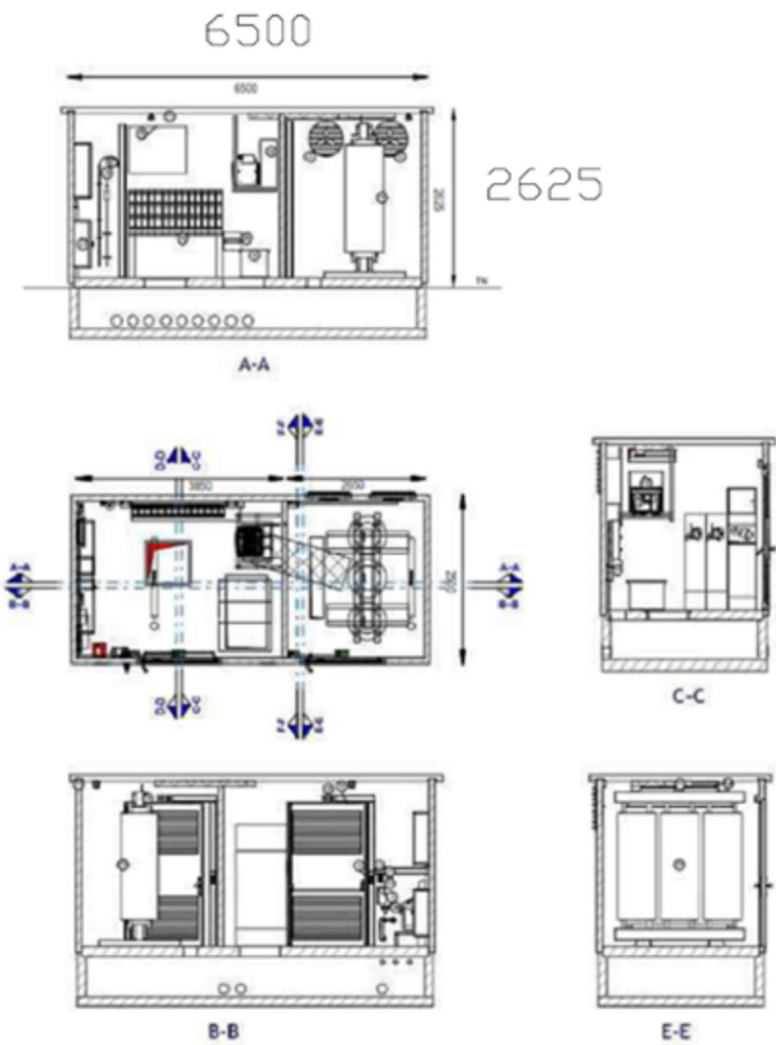
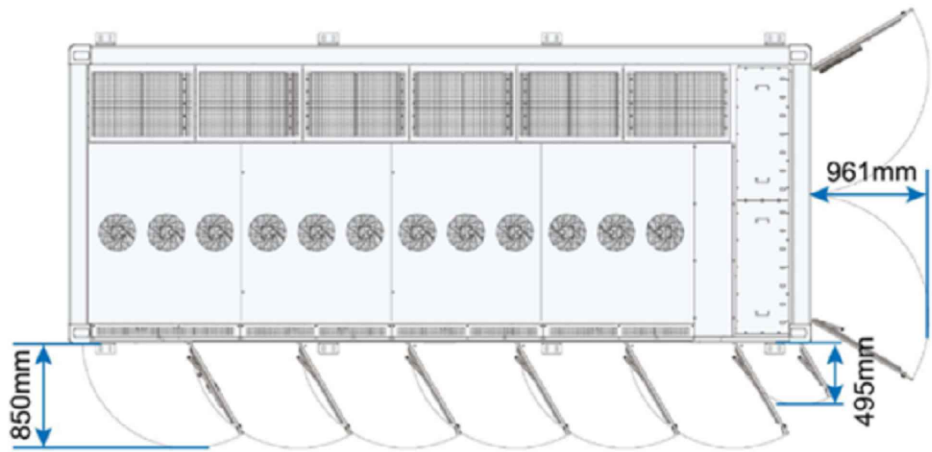
Plan de coupe des conteneurs de batterie :

Plan de coupe du poste transformateur HTA/BT :

Les deux conteneurs électriques auront un gabarit identique, comme détaillé ci-après :



The clearance space



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC3 : Plan de coupe

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

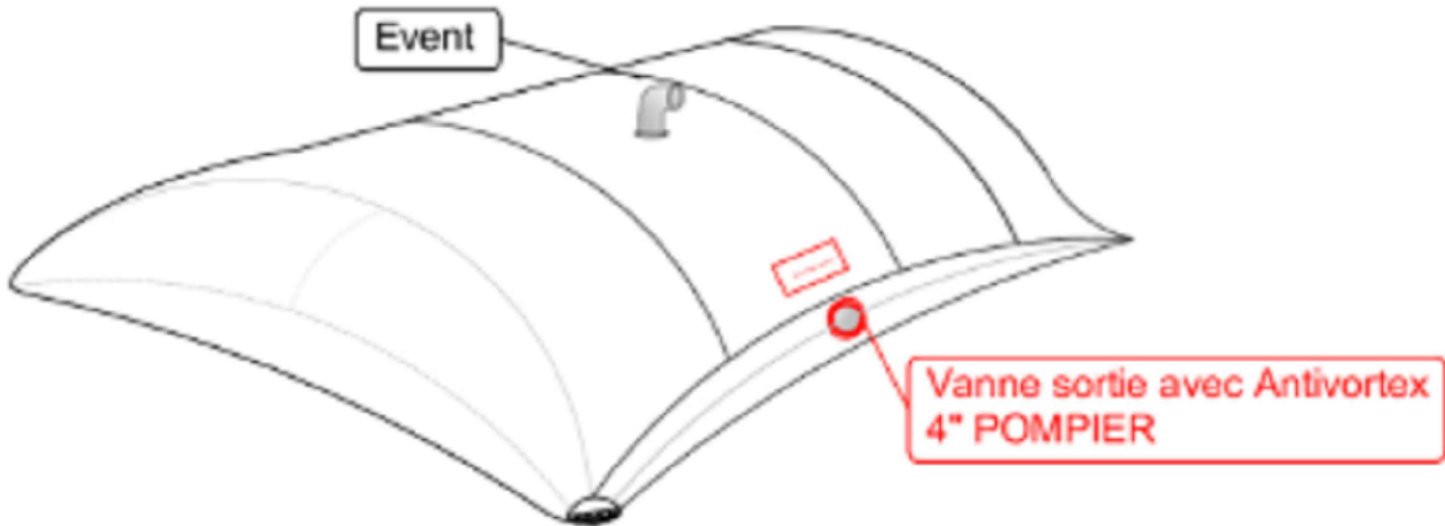
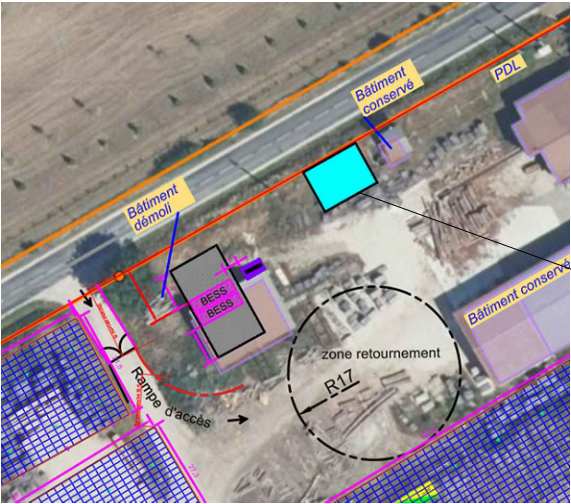
Indice : V1

N° Folio : 6/16

PC3

Plan de coupe pour la citerne souple d'une capacité de 120m3 :

Une citerne souple de 120m3 pourra être implantée si le service prévention du SDIS55 estime la DECI existante insuffisante.



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC3 : Plan de coupe

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

Indice : V1

N° Folio : 7/16

PC3

<

Notice de sécurité - Ombrières PV

A. OBJET DE LA NOTICE DE SECURITE

Cette notice de sécurité est établie dans le cadre du permis de construire concernant l'installation d'ombrières sur un parc de stationnement existant. La présente notice mentionne les préconisations prises en compte dans la conception et réalisation de l'installation photovoltaïque vis-à-vis des normes et règles en vigueur applicables à ce type d'installation.

B. DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ETABLISSEMENT

Les installations offriront un confort supplémentaire pour les utilisateurs de ce parc de stationnement. De réalisation simple, en structure métallique galvanisée, les ombrières restent ouvertes et accessibles sur les 4 côtés.

C. SATISFACTION A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Normes, réglementations et guides de référence pris en compte pour l'installation photovoltaïque :

- les DTU et normes AFNOR,
- les avis techniques, règles et recommandations formulés par le CSTB, CETIAT, CTICM,
- les consignes de montage et d'entretien

L'installation photovoltaïque respectera notamment :

- UTE C 15-712 : Installation de générateurs photovoltaïques solaires,
- UTE C 57-300 : Paramètres descriptifs d'un système photovoltaïque
- UTE C 57-310 : Transformation directe de l'énergie solaire en énergie électrique,
- NF EN 61215 : Modules photovoltaïques au silicium cristallin pour application terrestre
- NF EN 61730 : Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques,
- NF EN 61727 : Systèmes pv caractéristiques de l'interface de raccordement au réseau,
- IEC 61723 : guide de sécurité pour les systèmes PV raccordés au réseau sur les bâtiments,
- DIN VDE 0126 : Spécification du fonctionnement de l'onduleur et conditions de coupure
- CEI 61000-3-2 : Compatibilité électromagnétique (CEM) : limites de courant harmonique.

Et les préconisations du guide pratique réalisé par l'ADEME avec le SER datant de décembre 2008 et intitulé «Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau» et les compléments de septembre 2012 et suivant.

1. Généralités (PS 1 à PS 4)

Les zones couvertes sont largement ventilées et séparées en plusieurs travées couvertes (CF plan de masse). Aucune autre activité annexe n'est envisagée sous les constructions autre que le stationnement de matériels BTP et divers véhicules.

2. Dispositions constructives (PS 5 à PS 15)

PS 5 : conception et desserte : les zones couvertes, sont accessibles par des voies utilisables en permanence par les engins des services publics de lutte contre l'incendie et de secours conformément aux dispositions de l'article CO2§1 des dispositions générales du règlement (ensemble desservi depuis la voie publique). La desserte est accessible aux engins de sécurité (voie engin) sur 3 cotés et la hauteur minimale hors tout de ces voies est de 3,50 m minimum.

La desserte du site n'est pas diminuée par le projet d'ombrières.

PS 6 : stabilité au feu de la structure : sans objet (pas d'obligation). Néanmoins : couverture non accessible au public et structure des ombrières réalisée en matériaux incombustibles (charpente métallique galvanisée visible du sol). Atténuation des dispositions des articles CO 13, § 3 et CO 14 des dispositions générales du règlement relatives aux principaux éléments de structures de la toiture et aux bâtiments en rez de chaussée sont applicables.

PS 8 : zones couvertes distantes de plus de 10m des bâtiments existants. Les installations n'engendrent aucun isolement spécifique vis-à-vis de la façade de ces derniers.

3. Aménagements (PS 16 à PS 17)

Parcs de stationnement à simple rez-de-chaussée, largement ventilés.

PS 16 : Les ombrières seront recouvertes de « modules photovoltaïques (cellules polycristallines) » de type Tarka ou équivalent (cf fiches techniques). Les onduleurs seront placés au plus près des panneaux photovoltaïques, en tête des poteaux de charpente, inaccessible du public et ventilé, isolé du reste des constructions, sur un support métallique. La collecte des Eaux Pluviales (EP) des toitures sera faite en bas de pente des versants, elles seront ramenées en pieds de poteaux pour imprégnation directe dans le sol.

4. Installation de désenfumage (PS 18)

Sans objet, les ombrières sont largement ouvertes sur 4 cotés afin d'éviter la stagnation des fumées.

5. Installations électriques (PS 19 à PS 24)

Les panneaux sont reliés aux onduleurs. Les onduleurs sont raccordés au poste de livraison HTA implanté en limite de propriété (CF plan de masse). Les appareils et les structures sont mises à la terre.

6. Secours contre l'incendie (PS 25 à PS 30)

Un organe de coupure générale sera positionné sur un poteau coté entrée du parking. Le coffret sera du type SDIS (clé triangle «SDIS») pour éviter tout déclenchement intempestif par un tiers. Les panneaux de signalétique seront placés de façon très visible et libellés noir sur fond jaune. La règle des 90 cm de cheminement périphérique ne s'applique pas en l'état. En effet, s'agissant de zones de stationnement et non d'une toiture de bâtiment, et dans la mesure où il n'y a pas d'équipements techniques sur la couverture constituée des seuls panneaux photovoltaïques, les diverses interventions techniques (hors nettoyage) se feront par le dessous à l'aide de matériels adaptés.

7. Informations sur l'existant

Les procédures d'alarme et de détection incendie existantes sont non modifiées suite aux travaux. Les bouches, poteaux d'incendie et points d'eau existants sur la propriété ne seront pas modifiés dans le cadre des travaux.

8. Appareils mobiles et moyens divers, extincteurs :

Installation d'un extincteur à CO2 pour feu d'équipement électrique au local onduleurs et affichage des consignes d'alerte. Formation du personnel technique du site et service sécurité incendie réglementaire à la conduite à tenir.

Une bache incendie souple pourra être implantée en limite de propriété (CF plan de masse), si la DECI existante est jugée insuffisante par le service prévention du SDIS55.

9. Organisme de contrôle agréé

Un bureau de Contrôle Agrée sera désigné pour les missions réglementaires L et S. Les ombrières seront inscrites au registre de sécurité du site.

10. Clôture

mise en place d'une clôture en panneaux rigides verts de 2 m de haut en fil se 5mm.

Demandeur :

Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage

43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC4 : Notice descriptive

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

Indice : V1

N° Folio : 10/16

PC4

Notice de sécurité - Stockage

A. Règles d'implantation et d'aménagement

Les conteneurs seront implantés à 11.4 mètres minimum des limites du site.
Les conteneurs seront implantés à distance de 41m des bâtiments.
La zone d'implantation n'est pas concernée par un risque inondation.
Aucune autre activité n'y sera exercée.
Les câbles de raccordement sont enterrés dans des fourreaux conformément aux normes en vigueur.
Les conteneurs de batteries seront espacés de 0.80 mètres l'un de l'autre (Conformément au projet d'AMPG 2925-2 pour, les conteneurs ayant des murs coupe fin - comme c'est le cas ici - peuvent être implantés "dos à dos").

Les conteneurs sont situés en parallèle et à proximité de la voie de circulation accessible aux engins de services d'incendie.

B. Accessibilité

L'espace de l'aire de charge est uniquement dédié au système de stockage. Aucun autre objet ou débris n'y est installé ou stocké.
L'accès au site, et donc à l'air de charge, est ouvert aux services d'incendie et de secours.

C. Conception des enceintes

Les moyens de prévention et réduction des risques d'emballlement thermique ainsi que les protections contre l'incendie suivant seront mis en place dans chaque conteneur :

- Refroidissement liquide des modules de batterie
- Détecteurs de fumée
- Détecteurs de chaleur
- Détecteur de gaz inflammable
- Extinction automatique à gaz inhibiteur FK5112

Une soupape de sécurité ainsi qu'un évent de décompression qui s'ouvre en fonction de la pression sera mis en place.
Chaque conteneur est ventilé mécaniquement.
Les conteneurs disposent d'un contrôle électronique mesurant en permanence les températures, tension et intensité des éléments. Il est également connecté aux différents capteurs et actionne les dispositifs d'urgence le cas échéant.
L'enceinte est IP55 et positionnée sur une zone non inondable. Les fondations sont rehaussées par rapport à la dalle de support de chaque conteneur.
Chaque module est régulé thermiquement en permanence par un système régulation thermique liquide. En cas de défaut de ce système de refroidissement, le défaut est détecté et le module est isolé.
La ventilation est ajustée selon l'hygrométrie. Les cellules de batteries sont assemblées dans les modules les protégeant de contact avec un éventuel condensat.

D. Conception du dispositif de pilotage des batteries

Les batteries sont pilotées par le Battery Management System qui détecte les défauts de tension, intensité et température, à l'échelle de chaque cellule. Il isole le module si un défaut est détecté. Les modules sont protégés par des disjoncteurs déclenchés en cas de court-circuit.

E. Conception des équipements de charge

Chaque conteneur ainsi que le tableau électrique de l'air de charge sont équipés d'un arrêt d'urgence. Ces arrêts d'urgence sont testés lors des maintenances semestrielles du système.

F. Conception du poste de contrôle

Chaque conteneur dispose d'un poste de contrôle externe. Ces postes de contrôles seront intégrés dans les plans du site.

G. Conception de la zone de remisage des batteries

Les modules de batteries retirés des enceintes seront stockés en dehors de l'aire de charge. Une procédure de stockage de ces éléments, notamment ceux endommagés, sera éditée et mise à disposition.

H. Contrôle de l'accès

L'accès au site, et donc à l'aire de charge, est restreint aux membres du personnel de l'exploitant et à tout tiers autorisé par cet exploitant.

I. Moyens de lutte contre l'incendie

Chaque conteneur inclut plusieurs capteurs de température et de fumées, qui déclenche une alarme sonore.
Les alarmes sonores et visuelles sont déclenchées au niveau de chaque poste de contrôle des conteneurs. Le système installé répond au point d), même s'il peut en être exempté, d'après le point f) car il répond à la norme UL 9540A.
Un système d'extinction automatique par gaz inerte sera intégré à chaque conteneur. IDEX met en application les prescriptions des points e) et f) bien que le système puisse en être exempté. Le système installé répond à la norme UL 9540A.
Une maintenance semestrielle de l'ensemble du système, y compris les systèmes de sécurité, est prévue. Les résultats des contrôles et essais seront conservés.
Les moyens de refroidissement et d'extinction seront utilisables en période de gel.
Un appareil respiratoire isolant sera mis à disposition à proximité de l'air de charge.
Les plans du site incluront l'air de charge.

J. Consignes de sécurité

Les documents (plans, informations et consignes) sur le système de stockage, et les moyens mis en oeuvre pour mettre en application cet arrêté, seront éditées, tenues à jour et mises à disposition du personnel.

K. Prévention des risques

Les conteneurs sont disposés sur une dalle.

Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

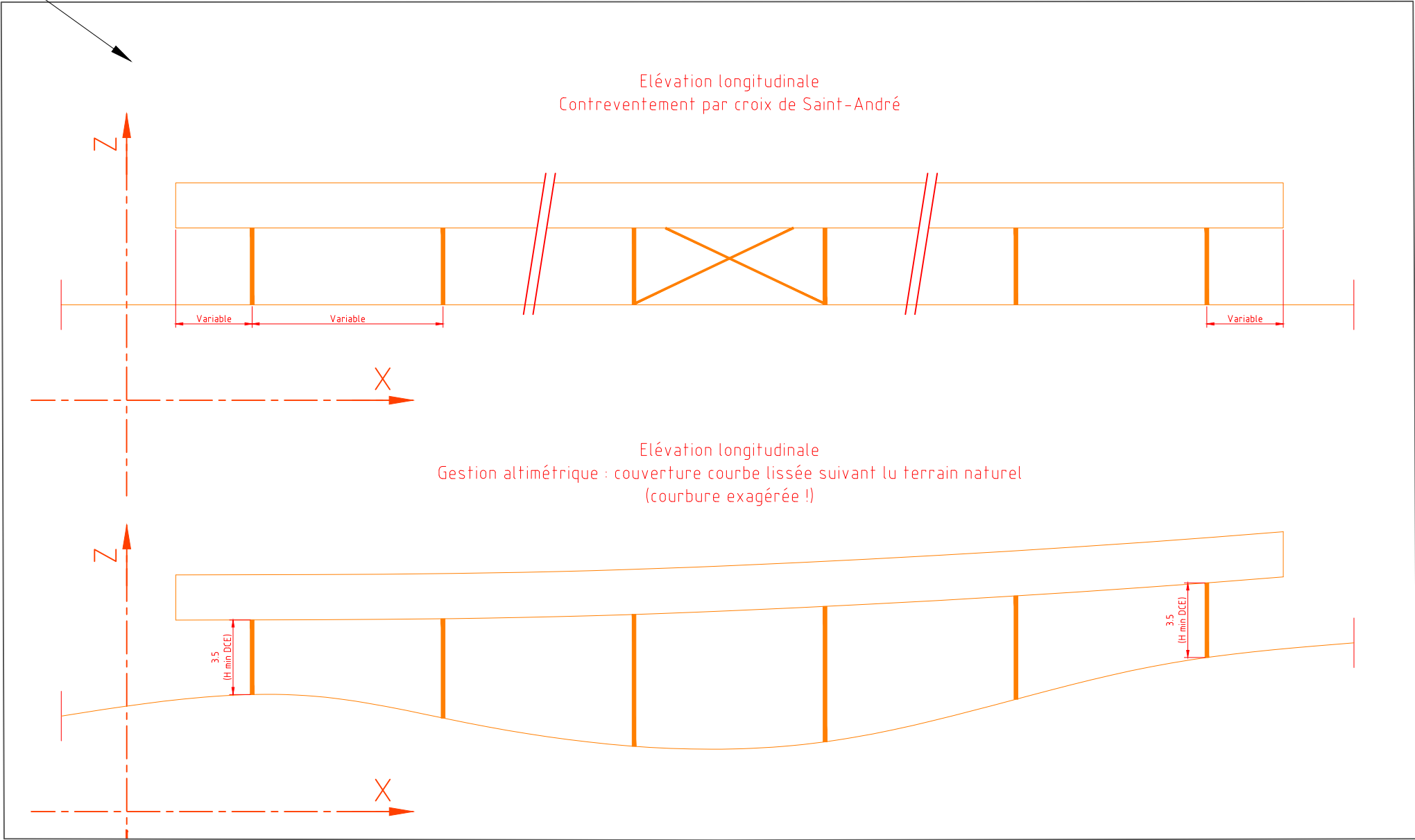
AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC4 : Notice descriptive

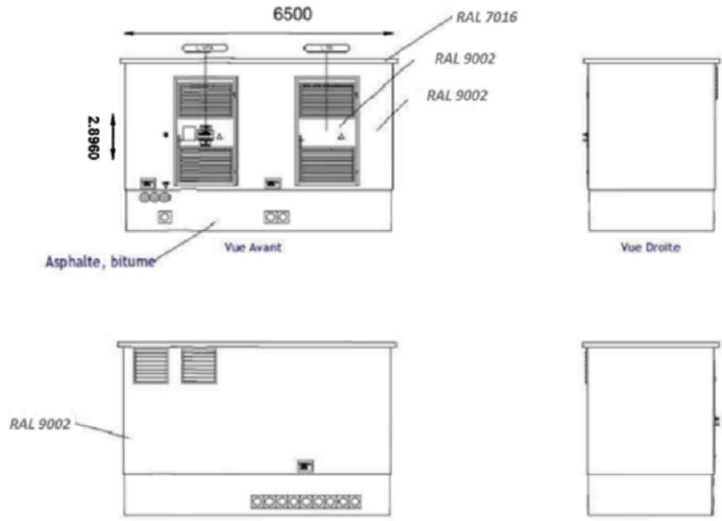
17/03/2026	Réalisation : BE IES	A3
Indice : V1	N° Folio : 11/16	PC4



Plan des façades des ombrières PV :



Plan des façades du poste de livraison :



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Al Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC5 : Plan des façades

17/03/2026

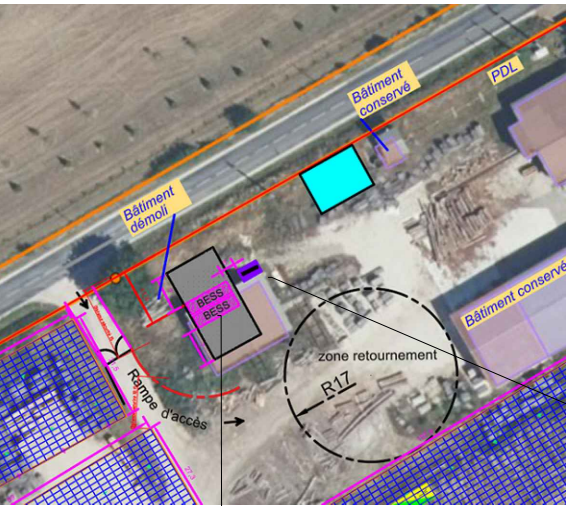
Réalisation : BE IES

A3

Indice : V1

N° Folio : 12/16

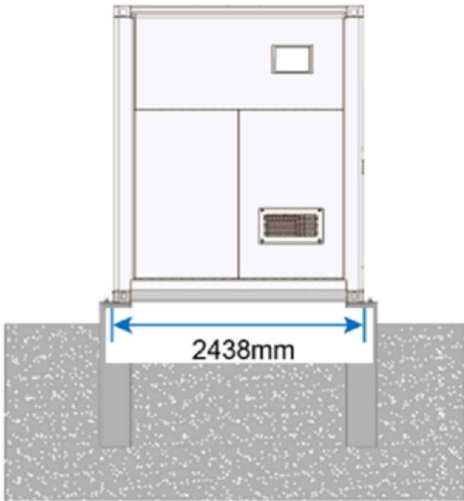
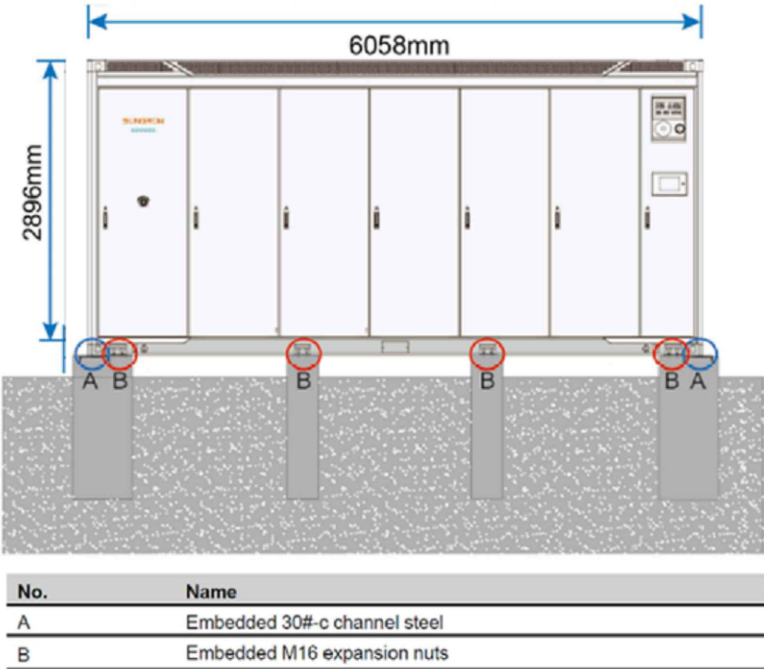
PC5



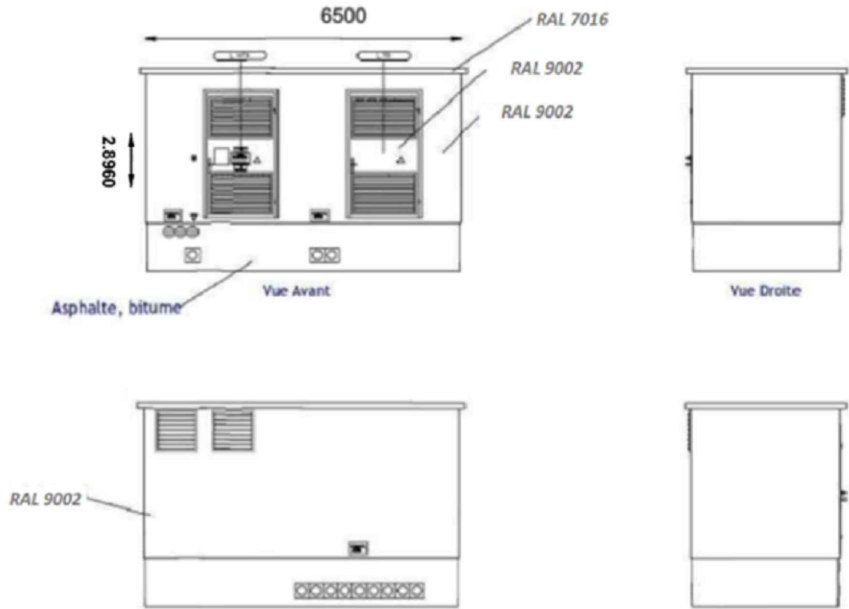
Plan des façades pour les équipements de stockage d'énergie :

Plan des façades des conteneurs de batterie :

Les deux conteneurs électriques auront un gabarit identique, comme détaillé ci-après :



Plan des façades du poste transformateur :



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

AI Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC5 : Plan des façades

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

Indice : V1

N° Folio : 12/16

PC5



Demandeur :
Idex Solaire et Mobilité
18-20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Al Construction
Ombrières photovoltaïques
et batteries de stockage
43 Rue Colonel Cazeilles,
55250 Rembercourt-Sommaisne

PC6 : Insertions graphiques

17/03/2026

Réalisation : BE IES

A3

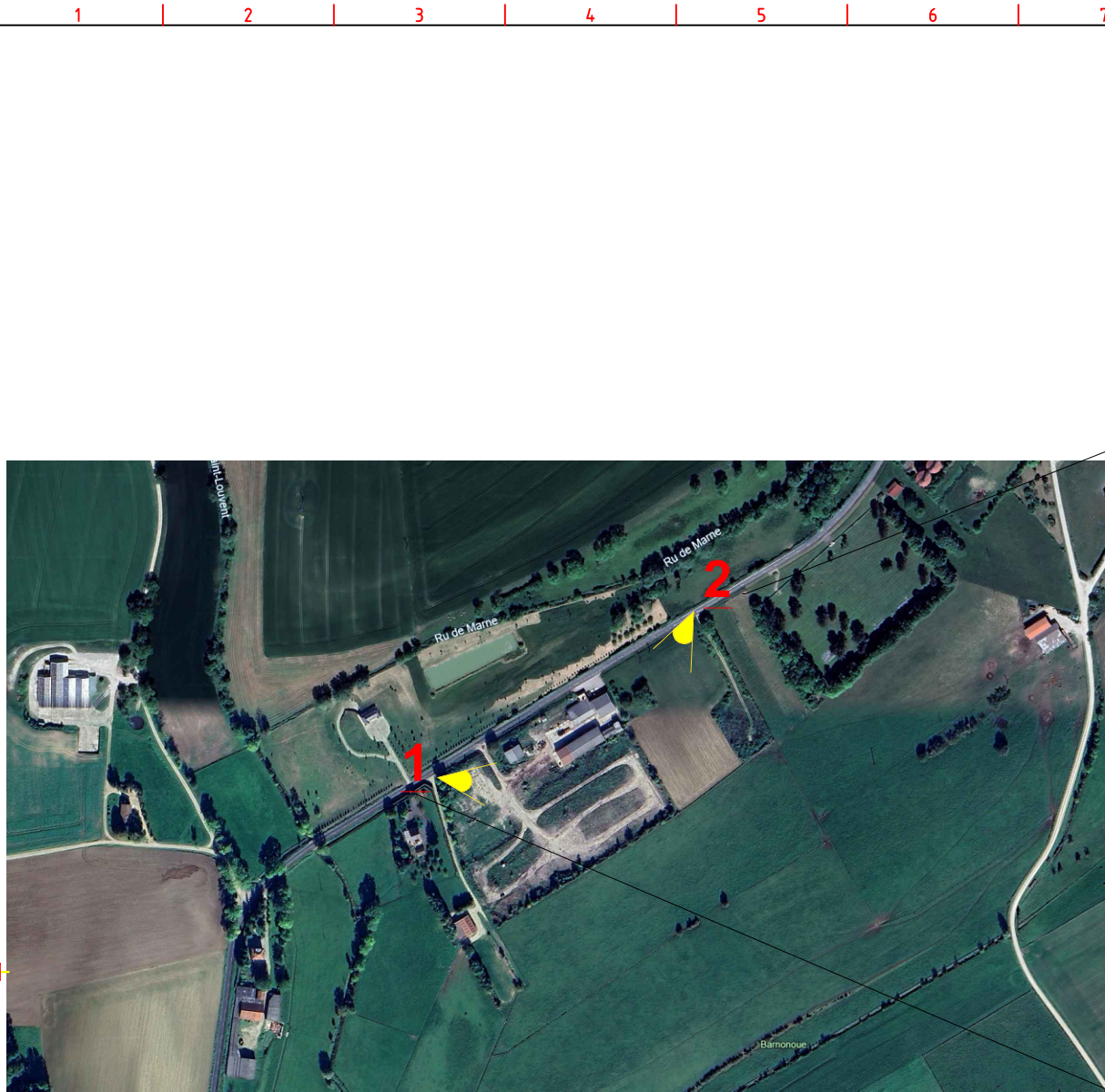
Indice : V1

N° Folio : 13/16

PC6



	Demandeur : Idex Solaire et Mobilité 18-20 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt	Al Construction Ombrières photovoltaïques et batteries de stockage 43 Rue Colonel Cazeilles, 55250 Rembercourt-Sommaisne	PC7 : Photographies - vue proche		
			17/03/2026	Réalisation : BE IES	A3
			Indice : V1	N° Folio : 14/16	PC7



	Demandeur : Idex Solaire et Mobilité 18-20 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt	AI Construction Ombrières photovoltaïques et batteries de stockage 43 Rue Colonel Cazeilles, 55250 Rembercourt-Sommaisne	PC8 : Photographies - vue lointaine		
			17/03/2026	Réalisation : BE IES	A3
			Indice : V1	N° Folio : 15/16	PC8

PC 13 : ATTESTATION DE L'ARCHITECTE CERTIFIANT
QUE L'ETUDE DE PREVENTION DES RISQUES A ETE
REALISEE ET QUE E PROJET LA PREND EN COMPTE

Conformément au code de l'urbanisme, IDEX Solaire et Mobilité s'est assuré de mettre en conformité les installations projetées sur la commune de Rembercourt-Sommaisne aux éventuels plans de préventions applicables. Il s'avère qu'il n'existe pas de PPRI ni de PSS sur la commune.

Cependant un risque potentiel d'inondation a été identifié dans la partie Sud-Est du village de Sommaisne. Celle-ci a été classée en zone N, interdisant toute urbanisation.
Ainsi, la zone d'implantation du projet n'es pas concerné par un tel risque.

	Demandeur : Idex Solaire et Mobilité 18-20 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt	AI Construction Ombrières photovoltaïques et batteries de stockage 43 Rue Colonel Cazeilles, 55250 Rembercourt-Sommaisne	PC13 : Attestation		
			17/03/2026	Réalisation : BE IES	A3
			Indice : V1	N° Folio : 16/16	PC13